

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le collectif des " mille de Cachan ", qui représente les occupants sans titre du Bt F de la résidence universitaire du CROUS à CACHAN, et le **Comité de soutien (LDH, DAL, CIMADE, « Décidons notre Ville »** de Cachan,) qui est à leurs côtés, ont été reçus en délégation JEUDI 26 janvier 2006 à 18h à la sous-préfecture de l'Hay-les-Roses par Messieurs Pierre DERROUCH directeur de cabinet du préfet du Val-de-marne, et Didier MONTCHAMP sous-préfet de l'Hay-les-Roses. Mademoiselle Dominique BARJOU chef de cabinet du Maire de Cachan et Monsieur PIERRON directeur du CROUS, participaient à la rencontre.

La délégation a fait part à ses interlocuteurs de ses propositions susceptibles de permettre l'évacuation progressive des habitants du Bt F, dans les meilleures conditions :

- Mettre fin au blocage actuel par :
 - La reprise du processus de relogement dans le parc social pour toutes les personnes et familles résidant au BtF, qui ont été recensées en août 2004, qui sont en situation régulière à ce jour, ou de nationalité française.
 - La reprise du processus de relogement en CADA pour toutes les personnes dont la demande d'asile est en cours.
- L'examen des situations actuelles des personnes et des familles en situation irrégulière, au regard de leur droit au séjour selon des critères à préciser, comme notamment l'ancienneté de leur séjour, la vie familiale, l'intégration socio-économique, la santé, dans l'esprit des dispositions des circulaires ministérielles d'octobre 2004 et d'octobre 2005 qui recommandent la régularisation des familles quand des situations exceptionnelles le justifient. C'est le cas à Cachan.
 - Au cas où des refus seraient opposés aux demandes de régularisations ne pas délivrer d'Arrêtés Préfectoraux de Reconduite à la Frontière aux personnes concernées.
- L'arrêt des contrôles de police inopinés aux abords de la résidence universitaire
- La libération des résidents recensés du BtF, qui, dans l'avenir, seraient victimes de contrôles de police sur la voie publique et placés en centre de rétention.

Le Directeur de cabinet du préfet du Val-de-Marne a évoqué la possibilité des relogements dans un bassin d'emploi plus large que le seul département du 94, avec l'appui du Préfet de Région. Il a également rappelé que les conditions de l'aide au retour avaient été notablement revalorisées.

Promesse a été faite à la délégation que ses propositions seraient étudiées et que le résultat de cet examen sera communiqué aux intéressés.

Fait à CACHAN le 27/01/2006